

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 78-0500/PR/MI a été prescrite la démolition partielle d'un immeuble sis avenue 13, boulevards 6 et 7 présentant un danger pour la sécurité publique.

n° 78-0500/PR/MI a

Ministère  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication  
2 mai 1978

Numéro JO  
n° 9 du 08/05/1978

Date du numéro  
8 mai 1978

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

L'immeuble sis à Djibouti, avenue 13, boulevard 6 et 7, titre foncier n° 482, appartenant à M. Daher Aden Cochin, dont l'état de délabrement et de vétusté risque de compromettre la sécurité publique, devra être démoli à partir du 1er étage avec consolidation de l'ensemble par un ceinturage en béton armé.